



Fondation
HEC MONTRÉAL

Politique sur le travail des bénévoles

Adoptée par le Conseil d'administration de la Fondation
HEC Montréal le 16 avril 2014

Politique sur le travail des bénévoles

La Fondation HEC Montréal fait appel à des bénévoles annuellement pour l'aider dans sa mission qui est de : « mobiliser des donateurs, afin de recueillir les fonds nécessaires pour supporter les projets de l'École et aider à former une relève de calibre mondial qui contribuera significativement au développement social et économique du Québec et à son rayonnement international ».

Les bénévoles sont des personnes qui offrent gratuitement de leur temps, qui peuvent contribuer en offrant une expertise particulière ou qui disposent de contacts dont peut bénéficier la Fondation. La Fondation HEC Montréal reconnaît que les bénévoles représentent une ressource humaine indispensable.

La Fondation HEC Montréal souhaite définir, par la politique sur le travail des bénévoles, les grands principes qui régissent cette implication.

1. Objectifs

La politique sur le travail des bénévoles a pour but de faciliter d'une part, le travail de coordination des bénévoles en proposant un cadre plus clair quant aux procédures de gestion des ressources bénévoles; et d'autre part, de formaliser l'engagement des bénévoles, en les incluant dans les politiques et procédures de l'organisme.

Plus spécifiquement, la politique sur le travail des bénévoles sert à :

- a. Définir de manière générale la philosophie de la Fondation en matière de gestion des ressources bénévoles, dans le cadre de la réalisation de sa mission;
- b. Planifier et organiser le travail des bénévoles afin d'en assurer son efficacité et sa pérennité;
- c. Favoriser l'intégration des bénévoles dans les différentes actions de la Fondation et contribuer ainsi au développement et au maintien d'un sentiment d'appartenance;
- d. Donner un sens, rassembler et unifier les actions individuelles et collectives par la clarification des rôles et des attentes;
- e. Créer un environnement stimulant visant à favoriser la satisfaction de toutes les parties;
- f. Assurer la qualité des services offerts par la Fondation HEC Montréal.

2. Critères de recrutement des bénévoles

Les bénévoles peuvent être des étudiants, des diplômés, des membres de conseils d'administration, comités, groupes ou associations. Il peut s'agir d'ambassadeurs, de gouverneurs, de professeurs, de maîtres d'enseignements, de donateurs ou autres qui ont un intérêt marqué pour HEC Montréal. Les bénévoles sont recrutés en fonction de leurs :

- Disponibilités;
- Activités;
- Compétences;
- Contacts;
- Capacité à influencer.

3. Responsabilités

Les responsabilités de la Fondation quant à sa relation avec les bénévoles se définissent comment suit:

- Reconnaître, articuler et appuyer le rôle essentiel des bénévoles dans l'atteinte des objectifs et la réalisation de la mission de la Fondation.
- Confier aux bénévoles des postes, ou des tâches, qui leur permettent de contribuer à sa mission.
- Définir clairement les compétences requises et les attentes.
- Définir clairement le degré d'implication demandé pour combler les différents besoins.
- Encadrer et gérer les bénévoles.

Quant aux bénévoles, ils s'engagent à :

- Respecter le code d'éthique et de déontologie des bénévoles.
- Signer un engagement de confidentialité.

4. Degré de participation aux programmes de bienfaisance et aux activités de financement

Il est important de bien connaître les besoins, les intérêts et les disponibilités des bénévoles pour les associer aux bonnes activités et répondre à leurs attentes.

Les postes, ou tâches doivent engager les bénévoles de façon significative en fonction de leurs habiletés, de leurs intérêts et de leurs expériences.

5. Mécanismes pour l'accompagnement, la supervision et la formation des bénévoles

Le principal objectif de formation vise à permettre aux bénévoles d'acquérir et de développer les connaissances et habiletés requises pour les tâches qu'ils ont à accomplir.

Un guide est remis à chaque nouveau bénévole. Ce guide contient :

- Mission, vision et valeurs de la Fondation ainsi que le code d'éthique et de déontologie;
- Ce qui est attendu du bénévole;
- À qui doit se référer le bénévole.

Supervision

La supervision accroît la motivation des bénévoles, permet d'assurer le respect du mandat de la Fondation et donne au bénévole un sentiment d'appartenance. Le degré de supervision devra être déterminé en fonction de la complexité du poste et de la connaissance du bénévole.

6. Évaluation

La Fondation HEC Montréal doit évaluer régulièrement ses actions et les retombées du bénévolat. Elle doit évaluer sa stratégie de mobilisation des bénévoles, afin de s'assurer qu'elle répond à ses besoins. Elle doit également évaluer la contribution des bénévoles, afin de déterminer si son programme de bénévolat répond aux besoins et permet d'atteindre les objectifs.

La Fondation établira par conséquent des objectifs annuels reliés à sa stratégie de mobilisation des bénévoles et le travail effectué par ceux-ci. À l'aide de sondages et d'une grille, elle évaluera des critères tels que : le taux de participation, le nombre d'heures de bénévolat effectué, le taux de satisfaction des bénévoles et des bénéficiaires, etc.

7. Reconnaissance

La Fondation HEC Montréal souhaite reconnaître adéquatement ses bénévoles. Pour ce faire, elle a fait le choix de les reconnaître à l'aide d'un système de pointage. Chaque participation du bénévole, selon l'activité et le temps passé, sera accompagnée d'un pointage. Ce pointage correspondra à un plan de reconnaissance particulier. Le plan de reconnaissance fera partie du guide du bénévole remis à chacun dès le début de la relation avec la Fondation HEC Montréal.